

## **BIOQUERCY, 2.500.000 € de finances publiques à fonds perdus ? OUI !**

La Commission permanente du Conseil régional d'Occitanie a voté le 16 décembre 2016 une subvention de 2.500.000 euros en faveur de la société BIOQUERCY, qui entreprend à Gramat la construction d'une très importante unité de méthanisation. Cette usine traitera des déchets d'élevages, d'abattoirs, de résidus agro-industriels provenant d'une vaste zone géographique allant d'Aurillac à Montauban, sur cinq départements. Il en ressortira du méthane, pour produire chaleur et électricité, ainsi que des « digestats », dont la nature et l'épandage sur le Causse de Gramat inquiètent fortement les populations en raison d'un sous-sol karstique fortement fissuré qui ouvre la voie à toutes formes de pollution et de contamination des eaux, captées pour assurer les besoins en eau potable de la population.

Il convient ici d'examiner les aspects juridiques et financiers de ce concours public à une entreprise privée, dont les actionnaires sont la société FONROCHE, constructeur d'unités de méthanisation (2/3) et CAPEL, tentaculaire coopérative agricole régionale.

Cette subvention représente 22% du budget total de l'opération, qui dépasse 10.000.000 d'euros.

D'autres modalités auraient pu être adoptées pour soutenir ce projet dont les promoteurs et des élus régionaux, et aussi départementaux, invoquent les avantages en matière de développement durable et d'écologie raisonnée, ce qui en fait est loin d'être évident.

Soit :

- 1) un prêt classique, avec intérêt, qui eut permis le retour progressif dans les fonds publics de l'aide initiale
- 2) une participation, certes minoritaire, au capital de BIOQUERCY, ce qui est légalement possible et qui aurait au moins préservé sa valeur d'actif et donné partiellement vocation aux bénéfices futurs.

Il n'en a rien été, et cela constitue en fait en une libéralité qui va profiter directement aux actionnaires.

Voici pourquoi :

Une telle opération, totalement privée, a une vocation bénéficiaire. C'est normal et légitime, du moins dans son principe si ce n'est dans sa pratique. La société BIOQUERCY versera donc des dividendes à ses actionnaires. Relevons d'ailleurs que FONROCHE aura déjà pris un bénéfice au niveau de la facturation à BIOQUERCY de l'installation de l'usine.

Or, si la subvention, dite d'investissement, est versée en une seule fois par la Région, elle sera, par dixième chaque année, réintégrée dans le calcul des bénéfices annuels, dont le sort est d'être, en tout ou partie, versés aux actionnaires, qui percevront ainsi des fonds provenant de la collectivité publique.

Quant aux retombées en matière d'emploi... deux ou trois créations nettes.

Alors, cette opération, qui n'est qu'industrielle, avec un alibi écologique fallacieux, sur un territoire fragile, justifie-t-elle vraiment un concours public de cette nature ? Et à fonds perdus ! Est-elle vraiment dans l'intérêt de la collectivité sociale, humaine et environnementale ?

N'y a-t-il pas là à s'interroger sur les « modes d'intervention » (faute d'autres mots... ? !) entre institutions publiques et structures privées ?

Le Collectif Méthanisation Causse et Vallée  
[methanisation.causse.et.vallee@gmail.com](mailto:methanisation.causse.et.vallee@gmail.com)